

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

SOIXANTE-DEUXIÈME SESSION

Comptes rendus analytiques des 2046^e à 2060^e séances plénières,
tenues au Siège, à New York, du 12 avril au 13 mai 1977

2046^e séance

Mardi 12 avril 1977, à 10 h 50.

Président : M. Ladislav ŠMÍD (Tchécoslovaquie).

E/SR.2046

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (E/5917, E/L.1755)

1. M. CORDOVEZ (Secrétaire du Conseil) dit que, outre les élections mentionnées dans les annotations au point 15 de l'ordre du jour provisoire de la soixante-deuxième session figurant dans le document E/5917, le Conseil doit aussi élire deux membres choisis parmi les Etats d'Europe occidentale et autres Etats au Conseil d'administration du Fonds spécial des Nations Unies. Ces élections doivent donc être ajoutées à la liste qui figure dans les annotations.

2. M. MAKEYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que sa délégation n'a pas d'objection à l'adoption de l'ordre du jour provisoire contenu dans le document E/5917. Toutefois, il note qu'un certain nombre de documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour provisoire n'ont pas été distribués dans toutes les langues de travail suffisamment tôt pour permettre aux délégations de les étudier, ce qui est contraire à l'article 13 du règlement intérieur du Conseil. En outre, il est d'autant plus difficile de comprendre ce retard que les renseignements de base nécessaires pour la préparation d'un grand nombre des documents en question, tels que les rapports sur les dernières sessions de la Commission du développement social et de la Commission de la condition de la femme, ont été communiqués au Secrétariat il y a déjà quelque temps. De tels retards n'interviennent pas seulement dans le cas du Conseil. D'autres organes de l'ONU ont dû prévoir des reprises de session et différer l'examen de certaines questions faute de documents de base, ce qui a entraîné des frais supplémentaires pour l'Organisation. M. Makeyev

demande au Secrétariat d'exposer en détails les raisons de cette situation.

3. M. FAURIS (France) rappelle qu'à sa soixante et unième session le Conseil n'a pas eu le temps d'étudier la possibilité de raccourcir la liste des points que le Comité de la science et de la technique au service du développement doit examiner à sa quatrième session. L'ordre du jour de cette session est extrêmement chargé du fait, notamment, que le Comité devra consacrer une semaine à la préparation de la Conférence de Nations Unies sur la science et la technique au service du développement. Il serait peut-être utile, en conséquence, que le Comité renvoie l'examen de certains de ces points à une session ultérieure.

4. M. CORDOVEZ (Secrétaire du Conseil) dit que l'ensemble de la question du fonctionnement du Comité de la science et de la technique au service du développement pendant la période préparatoire devra être examinée par le Conseil à sa soixante-troisième session. En conséquence, le Conseil souhaitera peut-être renvoyer à cette session l'examen de la question soulevée par le représentant de la France.

5. Se référant à la question posée par le représentant de l'Union soviétique, le Secrétaire du Conseil indique qu'il pourrait présenter un rapport détaillé sur la situation concernant certains documents; mais que, si le Conseil souhaite trouver une solution à ce problème, c'est l'approche globale qui est la plus indiquée. Le retard intervenu dans la publication des documents est imputable au volume de la documentation que le Secrétariat doit préparer et à des problèmes de transport et de reproduction. En dépit de ces difficultés, toutefois, tous les

documents nécessaires pour la session en cours sont maintenant disponibles, à l'exception du rapport de la Commission des droits de l'homme sur sa trente-troisième session.

6. Le PRESIDENT dit que, en l'absence d'objection, il considérera que le Conseil souhaite adopter l'ordre du jour provisoire tel qu'il figure dans le document E/5917.

L'ordre du jour de la soixante-deuxième session (E/5917) est adopté.

7. M. CORDOVEZ (Secrétaire du Conseil), se référant au programme de travail pour la deuxième semaine de la session, dit qu'il serait préférable que le Comité économique examine les questions relatives à la population après le point 7, plutôt qu'avant, comme prévu dans le document E/L.1755.

8. M. BENHOCINE (Algérie) note que, selon le programme de travail contenu dans le document E/L.1755, le point 3 doit être examiné par le Conseil pendant la deuxième semaine de la session, au moment où le Comité social examinera les points 10 et 14. En conséquence, pour permettre aux petites délégations de participer pleinement aux délibérations du Comité social et du Conseil, il propose que les points 10 et 14 soient examinés soit pendant la première, soit pendant la troisième semaine de la session. Le Comité social pourrait également être prié d'organiser ses travaux de manière à se réunir aussi peu souvent que possible pendant la deuxième semaine.

9. M. HERRERA VEGAS (Argentine) appuie la proposition du représentant de l'Algérie.

10. M. CORDOVEZ (Secrétaire du Conseil) dit que, en raison des installations limitées dont on dispose, le Comité social et le Conseil ne pourront pas se réunir en même temps. Leurs séances ne risquent donc pas d'avoir lieu au même moment.

11. M. EHSASSI (Iran) dit qu'un certain nombre de documents relatifs au point 11 n'ayant été publiés que très récemment, ce point devrait être examiné après les points 10 et 14, de manière à donner aux délégations suffisamment de temps pour étudier les documents en question.

12. Le PRESIDENT dit que les comités eux-mêmes discuteront de l'organisation de leurs travaux.

13. M. ALFONSO MARTINEZ (Cuba) indique que, pendant la discussion du point 11, la délégation cubaine sera composée de personnes venues tout exprès de la Havane. En conséquence, il ne s'oppose pas à la suggestion du représentant de l'Iran, mais il estime que chacun des comités devrait avoir la possibilité d'arrêter son propre calendrier.

14. M. MARSHALL (Royaume-Uni) souscrit aux vues du représentant de l'Union soviétique en ce qui concerne le problème de la documentation. Il suggère que le Conseil examine la question en étudiant l'ordre du jour provisoire de la soixante-troisième session.

15. Se référant à l'organisation des travaux de la présente session, le représentant du Royaume-Uni estime que la meilleure chose à faire serait peut-être d'adopter le programme tel qu'il est proposé dans le document E/L.1755. Un certain nombre de gouvernements qui se proposent d'envoyer des experts aux délibérations du Conseil s'organisent en fonction de ce programme et tout changement risquerait de créer des problèmes. Les comités devraient avoir la possibilité d'arrêter leur propre programme de travail.

16. M. BRUCE (Canada) dit que si le Conseil examine la question de la documentation à la fin de la présente session, le Secrétariat pourrait peut-être lui faire gagner du temps en préparant un bref exposé de la situation dans ce domaine.

17. Le PRESIDENT indique que le Bureau et le Secrétariat s'occuperont de cette question. En l'absence d'objection, il considérera que le Conseil souhaite adopter le programme de travail proposé dans le document E/L.1755, étant bien entendu que le détail des programmes de travail des comités économique et social devra être arrêté par ces comités eux-mêmes.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 11 h 25.

2047^e séance

Mardi 19 avril 1977, à 10 h 55.

Président : M. Ladislav ŠMÍD (Tchécoslovaquie).

E/SR.2047

Déclaration du représentant des États-Unis d'Amérique

1. M. YOUNG (Etats-Unis d'Amérique) souligne l'importance que le gouvernement de son pays attache aux travaux du Conseil économique et social et remarque que la tâche primordiale qui incombe à cet organe est d'améliorer la qualité de la vie de l'homme, sous tous ses aspects. Pour que l'action du Conseil soit satisfaisante, il faut que tous ses

membres établissent un programme commun de lutte contre les souffrances humaines qu'il est en leur pouvoir de supprimer ou d'atténuer; attaquent les ennemis communs de l'humanité au lieu de s'égarer dans des accusations et des polémiques; s'appliquent à la solution des problèmes plutôt qu'à des discussions idéologiques; travaillent à réaliser un consensus effectif procédant du respect des obligations fondamentales déjà contractées dans la Charte des Nations